



NOTE SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE DU SENEGAL 2008-2013

CONTEXTE ET JUSTIFICATIFS DU SDS

L'élaboration du DSRP a révélé la rupture des maillons de la chaîne « statistiques – connaissances – politiques ». En effet, des insuffisances ont été notées dans l'offre de statistique.

C'est ainsi que pour accompagner les mutations économiques en cours, le Gouvernement a décidé de procéder à la réforme du SSN. Il s'agit de créer les conditions de travail permettant de satisfaire la demande en statistiques.

SYNTHESE METHODOLOGIQUE

L'élaboration du Schéma Directeur Statistique (SDS) a fait l'objet d'un processus participatif avec l'implication des principaux acteurs (secteur public, secteur privé, société civile, etc.).

Le dispositif organisationnel était composé :

- d'un Secrétariat Technique Permanent (STP) mis en place par le Directeur Général de l'ANSD et qui est composé de six sous comités sectoriels/thématiques,
- d'un groupe de sept (7) consultants nationaux recrutés par appel d'offres pour appuyer les sous comités, d'un cabinet consultant international recruté par la BAD pour accompagner le processus et
- d'un Comité de Pilotage regroupant l'ensemble des producteurs et utilisateurs de statistiques dans l'attente de la mise en place du Conseil National de la Statistique (CNS) et du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS).

Les étapes suivantes ont été suivies : (i) étape préliminaire ; (ii) diagnostic ; (iii) vision et stratégies ; (iv) plan d'actions.

Globalement, il ressort du diagnostic du SSN que le dispositif institutionnel est partiel et incomplet ; on a noté aussi un manque de ressources humaines, financières et matérielles en qualité et en quantité suffisantes. Ces contraintes ont beaucoup contribué aux limites du point de vue de la qualité, de la fiabilité, de la diffusion, de la pertinence et de la régularité constatées au niveau de la plupart des produits statistiques.

Ce constat a amené les acteurs du SSN à définir une vision :

VISION DU SSN

« Devenir un Système Statistique National stable, suffisamment coordonné et assurant une bonne couverture des besoins des utilisateurs »

L'analyse du Système Statistique National, des défis, des contraintes, des potentialités et des perspectives de croissance avec une bonne prise en compte du genre et de la décentralisation a permis d'identifier quatre (04) axes stratégiques pour son développement :

AXES STRATEGIQUES

Axe 1 : Renforcement du dispositif institutionnel.

Axe 2 : Amélioration de la qualité des produits statistiques.

Axe 3 : Diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques, de l'analyse et de la recherche.

Axe 4 : Renforcement des capacités pour un système statistique efficace.

Ces axes stratégiques ci-dessus ont permis d'identifier avec tous les acteurs du SSN des activités aptes à lever les contraintes qui bloquent le développement encore le développement des statistiques. Ces activités ont fait l'objet d'un plan d'actions.

PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions décline l'ensemble des activités et leurs coûts par axe stratégique, objectif et ligne d'actions. La réalisation de l'ensemble de ces actions va permettre d'atteindre les résultats attendus en 2013.

MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU SDS

Principes directeurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du SDS sera régie par les principes directeurs qui ont été largement approuvés par les acteurs du SSN : la **subsidiarité**, la **co-décision**, la **flexibilité**, la **transparence** et l'**équité**.

Cadre institutionnel de pilotage du SDS

Le dispositif institutionnel de pilotage repose sur une structuration à deux niveaux :

- Au premier niveau, le Conseil National de la Statistique (CNS) présidé par le Premier Ministre ;
- Au deuxième niveau, le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) présidé par le Directeur Général de l'ANSD.

Suivi-évaluation du SDS

Le dispositif de suivi/évaluation repose sur les actions suivantes : le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie ; l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat ; le suivi et l'évaluation de l'exécution financière ; la mise en place d'un système d'information. Il est prévu de faire chaque année un rapport d'avancement à soumettre au CNS après validation par le CTPS qui regroupe l'ensemble des acteurs du SSN.

Stratégie de financement du SDS

Le financement de la mise en œuvre du SDS va consister en la mobilisation des ressources nécessaires constituées des ressources nationales, des contributions des partenaires au développement et des Ressources générées par le SSN.

C'est dans ce cadre qu'une table ronde des bailleurs de fonds est prévue sous peu pour présenter les projets élaborés à partir des activités du plan d'actions.

Le 12 février 2008

- ii. disposer de statistiques les plus désagrégées possibles, tenant compte notamment du genre et de la décentralisation.

Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés

167. L'usage de normes et de standards comme baromètre de la qualité dans plusieurs domaines est retenu pour gérer la qualité des produits statistiques.

Les lignes d'actions suivantes seront mises à profit :

- harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures ;
- mettre en place des bases de sondage régulièrement actualisées ;
- bâtir un système de collecte rationalisé et intégré ;
- apporter un appui technique aux producteurs du SSN ;
- améliorer le système statistique de l'Etat Civil ;
- améliorer les fréquences de production pour respecter les délais de publication en conformité avec la NSDD.

168. Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants** : des répertoires des concepts, méthodes et nomenclatures sont élaborés pour toutes les statistiques produites dans tous les secteurs et tous les domaines ; les bases de sondage sont à jour et permettent de disposer d'échantillons maîtres assez représentatifs pour tous les secteurs ; les enquêtes programmées sont réalisées dans les délais et de manière optimale ; les producteurs disposent d'outils de collecte et de traitement de données adaptés et validés ; des statistiques fiables sur les faits d'états civils (les naissances, mortalité et mariage) sont disponibles ; les calendriers de productions sont respectés et en phase avec les engagements pris par le Gouvernement du Sénégal pour adhérer à la NSDD.

Disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation

169. La couverture par le SSN des besoins des acteurs locaux du développement est rendue incontournable par les nouvelles prérogatives des élus locaux dans le cadre de la politique de décentralisation. De même, l'actualité de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques est à prendre en compte par le SSN. La poursuite de cet objectif stratégique passe par les lignes d'actions suivantes :

- prendre en compte la désagrégation dans la méthodologie, dans le traitement et dans l'analyse des données ;
- asseoir un système de collecte permettant la production de données de panel/cohorte et de données régionales et par zone géographique pertinente (le district sanitaire par exemple) ;
- procéder à des analyses approfondies.

170. Par rapport à ces actions, **les résultats suivants sont attendus** : des statistiques permettant d'apprécier les disparités de genre et de localités (régions, département, commune, communauté rurale) sont disponibles ; des systèmes appropriés de collecte en matière de données de panel sont fonctionnels pour chaque unité opérationnelle des secteurs et pour chaque région ; des informations

finies et détaillées sont disponibles à partir d'analyses poussées produites par des équipes pluridisciplinaires.

AXE 3 : AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES, DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE

171. Cet axe stratégique est décliné en six objectifs opérationnels : (i) orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande ; (ii) améliorer la diffusion ; (iii) faciliter l'accès des utilisateurs aux statistiques ; (iv) développer une politique de communication ; (v) promouvoir la culture statistique ; (vi) encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs. Pour chacun de ces objectifs, des lignes d'actions sont définies.

Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande

172. Il s'agit de mieux cerner la demande en informations statistiques, en menant notamment des enquêtes spécifiques auprès des utilisateurs dont les préoccupations seront ainsi placées au cœur du dispositif de production des données statistiques. Il importe également d'améliorer constamment la qualité des données et des services rendus et de satisfaire, en particulier, certaines tendances émergentes en matière de demande qui portent sur les métadonnées et les données individuelles, tout en veillant au respect du secret statistique.

173. Les résultats attendus sont les suivants : les besoins des utilisateurs de statistiques sont bien identifiés ; un dispositif d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs pris comme clients est fonctionnel ; les besoins des utilisateurs de statistiques sont couverts.

Améliorer la diffusion et faciliter aux utilisateurs l'accès aux statistiques :

174. La nécessité d'innover en matière de diffusion au niveau du SSN résulte des évolutions suivantes :

- la demande croît rapidement du fait de la multiplicité et de la diversification des utilisateurs de données et de la rapidité d'accès aux données ;
- les TIC sont en train de transformer les modes de transmission des données ;
- les coûts de la diffusion des données ont changé du fait de l'utilisation de nouveaux canaux et de nouvelles technologies, en particulier le passage du support exclusivement papier vers une large variété d'outils de traitement de toutes sortes de requêtes émanant des utilisateurs.

175. En diffusant l'information statistique, les services statistiques contribuent à mettre à la disposition des citoyens des éléments objectifs pour une participation active aux processus de prises de décisions publiques majeures ainsi qu'à leur évaluation. L'objectif de cette diffusion est de favoriser au maximum l'utilisation de l'information statistique.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- cerner la demande en informations statistiques ;
- mettre l'utilisateur (le client) au cœur du dispositif de production des données statistiques ;
- adapter l'offre à la demande.

176. Par rapport à ces actions, **Les résultats attendus sont les suivants** : les délais et les périodicités de diffusion sont respectés en accord avec la NSDD ; le client se retrouve dans le dispositif de diffusion des produits statistiques ; un portail statistique pour l'ensemble du SSN est déployé ; une large diffusion est atteinte et les délais de reprographie sont respectés.

177. Il convient de rendre la compréhension des produits statistiques plus facile pour les utilisateurs, à travers la vulgarisation des résultats des analyses statistiques, la diffusion de la documentation sur la méthodologie et des sources employées dans la préparation des statistiques (métadonnées) et le développement sur le portail statistique d'un outil permettant de faire des cartes thématiques.

178. L'accès aux données doit également être facilité aux utilisateurs régionaux, en connectant les services régionaux à Internet, en équipant les services régionaux en centre de documentation et en vulgarisant les principaux produits statistiques en anglais et en langue locale.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais de diffusion et de respecter les périodicités de diffusion
- mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)
- développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion.

179. Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants** : les différentes structures disposent de bases de données mises à jour et sécurisées et diffusables sur le net à travers des sites professionnels ; un entrepôt de données national sécurisé est mis en ligne à travers le portail statistique ; les métadonnées sont diffusées systématiquement pour une meilleure appropriation par les utilisateurs ; les utilisateurs régionaux disposent de moyens leur permettant d'accéder aux produits statistiques et d'appréhender leur utilité ; un système de vente des produits statistiques est mis en place.

Développer une politique de communication

180. Une politique de communication en matière statistique sera mise en place, incluant l'affectation à cette tâche d'un nombre critique de cadres qualifiés et spécialisés.

Le développement d'une bonne communication du Système Statistique National devra prendre en compte :

- la promotion de la rationalisation du cadre institutionnel et organisationnel,
- la promotion d'une approche qualité et la définition de stratégies d'animation permanentes et soutenues pour l'ensemble du Système Statistique National et de ses mécanismes de concertation.

En effet, l'appropriation de la communication sociétale et le dialogue social fondent le succès du développement des actions de vulgarisation, et de sensibilisation à mettre en œuvre.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- développer les partenariats avec des spécialistes de la communication
- mettre en place une politique de communication en matière statistique.

181. Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants :**
la communication statistique est améliorée à travers les points de presse répétés ; un journal sur la statistique est publié régulièrement ; des activités autour de la statistique sont vulgarisées.

Promouvoir la culture statistique

182. Les actions à mener concernent la sensibilisation des décideurs sur l'utilisation des statistiques comme outil d'aide à la décision, le soutien à la création de réseaux de promotion de la statistique, l'organisation de colloques et de conférences sur la statistique, ainsi que le renforcement de l'enseignement des statistiques dans le secondaire avec l'instauration d'une discipline spécifique de statistique dans les programmes.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- sensibiliser les décideurs (hommes politiques, chefs d'entreprise) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision,
- renforcer l'enseignement dans le moyen secondaire.

183. Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants :**
Les décideurs sont sensibilisés davantage à l'importance de la statistique dans la prise de décision politique ; les élèves s'intéressent aux statistiques et les meilleurs s'orientent vers ce métier.

Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs

184. Pour contribuer de manière déterminante au fonctionnement des sociétés démocratiques et à la promotion du développement économique et social, les acteurs du Système Statistique National doivent entreprendre des travaux analytiques et renforcer leurs capacités dans ce domaine. En outre, la signature de protocoles d'accord entre les producteurs et les centres de recherche est utile pour la valorisation des statistiques.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- mettre en place un protocole d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche
- renforcer les capacités en méthodes d'analyses des données.

185. Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants :**
les statistiques sont valorisées à travers la recherche ; les utilisateurs sont formés aux méthodes d'analyse de données statistiques.

Axe 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UN SYSTEME STATISTIQUE PLUS EFFICACE

186. Les quatre objectifs opérationnels rattachés à l'axe 4 sont : (i) disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines du Système Statistique National ; (ii) disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures ; (iii) systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de

l'information et de la communication ; (iv) disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières.

Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines du SSN

187. Le SSN a besoin des profils suivants :

- des ingénieurs et techniciens (formés notamment à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE-Sénégal)) dotés de connaissances en statistiques économiques et en statistiques démographiques et sociales, qui seront les « administrateurs », « attachés » et « contrôleurs » du Système Statistique National;
- des économistes, des sociologues, des géographes, des informaticiens, des documentalistes, des professionnels de la communication et d'autres experts, formés ailleurs qu'à l'ENSAE, qui viendront compléter l'expertise des statisticiens, afin de renforcer la qualité de service des structures du SSN.

188. Outre la formation initiale et continue, une stratégie de gestion des ressources humaines sera élaborée, impliquant une possibilité de rotation du personnel au sein du SSN, ainsi que la mise en place d'un système de rémunération motivant pour tous les agents du SSN.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- élaboration d'une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois tout en menant une politique incitative d'accès pour les femmes,
- mise en place d'un plan de carrière.

189. Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants** : le SSN dispose de ressources humaines appropriées, en nombre suffisant, mises à niveau et motivées ; une stratégie de formation et de fidélisation est élaborée prenant en compte la dimension genre.

Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures

190. La disponibilité d'infrastructures et d'équipements modernes, fonctionnels et sécurisés constitue une condition *sine qua non* de l'efficacité des structures du SSN. D'ores et déjà, la décision a été prise de bâtir un siège fonctionnel pour l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Dans le même esprit, des efforts seront menés pour améliorer les capacités matérielles et logistiques des autres structures du SSN, à travers des programmes d'investissement et d'équipement. Enfin, les différentes composantes du SSN seront encouragées à élaborer et à mettre en œuvre des schémas directeurs informatiques, tout en veillant à l'harmonie des protocoles de communication entre eux. Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- élaborer un programme d'investissement pour le SSN,
- définir un programme d'équipement pour le SSN.

191. Par rapport à ces actions, **le principal résultat attendu est** : les structures de production du SSN disposent d'infrastructures et d'équipements modernes, fonctionnels et sécurisés.

Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

192. Le système d'information du SSN doit devenir un système intégré et fiable, cohérent et évolutif, accessible en permanence au grand public de façon simple et à moindre coût.

193. Au niveau des producteurs, un objectif important consiste à systématiser la mise en place de bases de données. Il s'agit d'améliorer les bases de données existantes et d'en concevoir de nouvelles en lieu et place des tableurs.

194. Au niveau de l'ANSD, un entrepôt des données statistiques du Sénégal sera mis en place. Il sera rendu opérationnel avec la création de magasins de données sectorielles et thématiques, l'institution de comités sectoriels et d'un comité national de concertation et d'harmonisation.

195. La centralisation des données joue à posteriori un rôle d'archive et de sauvegarde de données. Toutefois, il demeure utile d'assurer une sauvegarde automatique externe des fichiers des producteurs.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- rapprocher les producteurs de statistiques des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat,
- utiliser les NTIC en matière de stockage électronique.

196. Par rapport à ces actions, **le résultat attendu est le suivant :** les producteurs statistiques utilisent systématiquement les NTIC notamment en matière de stockage électronique et d'échanges.

Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières

197. Le SSN doit, comme tout autre service public, s'évertuer à bien gérer les ressources financières mises à sa disposition.

Les priorités dans ce domaine concernent d'abord la programmation judicieuse des activités, afin d'assurer une couverture suffisante des besoins financiers engendrés par les activités statistiques. Ces priorités incluent également l'élaboration de manuels de procédures pour les opérations statistiques, de manière à garantir la transparence de l'exécution financière, la célérité des procédures et le contrôle des coûts.

Les lignes d'actions ci-après seront mises en œuvre :

- développer un programme de gestion financière,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources.

198. Par rapport à ces actions, **les résultats attendus sont les suivants :**

La programmation financière est élaborée et bien suivie ; les dépenses sont exécutées selon les normes de transparence et d'efficacité ; le SSN dispose de ressources financières suffisantes.

4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

199. La mise en œuvre du SDS sera du ressort de toutes les composantes du SSN. L'exécution du programme d'activités sera assurée par les acteurs en fonction de leur domaine de compétence. Le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) veillera à la coordination de l'exécution du programme d'activités. Le CTPS est présidé par le Directeur Général de l'ANSD qui a mis en place la Cellule de Programmation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (CPCCI) pour l'assister dans ses missions de coordination.

200. Le programme d'activités englobe les projets d'enquêtes, de recensements, et les études de réorganisation et de restructuration des composantes statistiques sur la période de mise en œuvre du SDS. Ce programme, élaboré en fonction des priorités et des arbitrages, précise pour chaque année les dépenses afférentes à l'exécution dudit programme, selon les principes directeurs et le cadre institutionnel ci-après.

4.1 Principes directeurs de mise en œuvre

201. La mise en œuvre du SDS sera régie par les principes directeurs qui ont été largement approuvés par les acteurs du SSN, à savoir : la subsidiarité, la co-décision, la flexibilité, la transparence et l'équité.

Principe de subsidiarité : les activités du programme sont réalisées au niveau le plus optimal. L'organe central assure la coordination des activités.

Principe de co-décision : les décisions sur le contenu des programmes statistiques (qu'ils soient pluri-annuels ou annuels) ne peuvent être prises que par le conseil représentatif des parties prenantes, en l'occurrence le CTPS.

Principe de flexibilité : le programme d'activités sera glissant et tout besoin nouveau sera pris en compte dans le respect des mécanismes de programmation en vigueur.

Principe de transparence : un rapport d'activités sera élaboré par le CTPS chaque année et soumis à la validation du CNS avant publication.

Principe d'équité : la dimension genre et régionale sera prise en compte dans tout le processus de mise en œuvre.

4.2 Cadre institutionnel de pilotage et de suivi évaluation du SDS

202. Le dispositif de suivi et d'évaluation est essentiel pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants : (i) le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

Le dispositif institutionnel de pilotage repose sur une structuration à trois niveaux.

4.3 Rôles et responsabilités des acteurs aux différents niveaux

203. Au **premier niveau**, le Conseil National de la Statistique (CNS), organe national de coordination, d'évaluation et de suivi du SDS. Le Conseil National de la Statistique (CNS) approuve annuellement le programme national d'activités statistiques, autorise l'exécution des opérations statistiques à caractère d'urgence, non prévues au programme annuel, dont l'importance est jugée d'une grande nécessité pour le développement économique et social du pays et adopte le rapport annuel d'exécution du programme d'activités statistiques.

204. Au **deuxième niveau**, le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)⁶ présidé par le Directeur Général de l'ANSD qui abrite le Secrétariat Exécutif. Après la validation du SDS par le CNS et l'approbation de son programme d'activités, le suivi de la mise en œuvre du SDS et son évaluation seront assurés par le CTPS (Cf. Décret 2005-435).

205. Le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) est chargé notamment de la préparation des dossiers à soumettre à l'examen du Conseil National de la Statistique ; du suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil National de la Statistique ; de la coordination de l'élaboration du programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que des programmes de travail annuels dérivés ; de la coordination de l'élaboration des rapports annuels d'exécution des programmes annuels d'activités statistiques ; de l'élaboration et de l'approbation au niveau national des normes, des concepts, des définitions, des nomenclatures et classifications statistiques en conformité avec ceux reconnus aux niveaux sous-régional, régional et international ainsi que du suivi de leur mise en œuvre lors des travaux réalisés par les services et organismes relevant du SSN ; de la coordination du programme d'enquêtes et de recensements statistiques d'envergure nationale conduits par les services et organismes relevant du SSN.

206. Le CTPS est organisé en sous-comités thématiques qui seront définis à l'issue de sa première rencontre, à partir des sous-comités retenus lors de l'élaboration du SDS à savoir : le sous-comité « Statistiques démographiques et sociales » ; le sous-comité « Statistiques économiques et financières » ; le sous-comité « Développement rural, énergie, hydraulique et environnement » ; et les sous-comités chargés des questions transversales (« Traitement des données, archivage, diffusion, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) » ; « Organisation du Système statistique national, législation, ressources humaines et stratégies de financement » ; « Statistiques régionales, genre et décentralisation »).

207. La coordination administrative est assurée par le Secrétariat Exécutif constitué par des experts dans les domaines⁷ de la statistique, des ressources humaines et de la planification. Il est compétent en matière de suivi et évaluation des projets. Il est responsable de la coordination des différents volets du programme de même qu'il est l'interlocuteur des partenaires techniques et financiers y compris les ONG pour la rationalisation de leurs interventions. Il élabore les termes de référence des différentes études et autres prestations à mener dans le cadre du programme et supervise leur réalisation jusqu'à la validation des résultats. Le Secrétariat Permanent

⁶ Décret N° 2005-435 du 23 mai 2005 (Conformément à l'article 17 de la loi 2004-21 du 21 juillet 2004).

⁷ Il comprendra des experts de l'ANSD et des sectoriels.

assure le suivi de la réforme du SSN, supervise l'élaboration des plans d'actions annuels et organise les revues annuelles pour faire le bilan en présence de tous les acteurs. Il organise des réunions trimestrielles de suivi du programme avec les responsables des différents projets. Il élabore chaque année un rapport sur l'état d'avancement du programme et formule des recommandations pour une meilleure exécution des activités. Le Secrétariat appuie les structures de production statistique dans l'élaboration de leurs projets et dans le renforcement de leurs compétences en matière de gestion.

208. La coordination technique est assurée par le Secrétariat Technique Permanent (STP) placé sous l'autorité du Directeur Général de l'ANSD, Président du CTPS. Ses attributions se présentent comme suit : préparation des documents de base, à savoir : les dossiers à soumettre à l'examen du Conseil National de la Statistique (CNS) ; le programme pluriannuel d'activités statistiques ainsi que les programmes de travail annuels dérivés ; suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil National de la Statistique ; suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique ; impulsion et suivi de l'élaboration des projets ; suivi du financement du Schéma Directeur de la Statistique ; assurer le secrétariat des sous comités du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) et de faire le compte rendu de ses réunions ; élaboration du rapport annuel d'activités du SSN à soumettre au CNS.

209. La composition du STP est fixée par une note de service du DG de l'ANSD pour faire fonctionner les sous-comités du CTPS avec des représentants de l'ANSD en tant qu'organe centrale du SSN et des structures sectorielles. Les Partenaires Techniques et Financiers y seront associés à toutes les étapes et participeront comme conseiller. Somme toute, ils appuieront le programme par le biais des activités de leur comité ad hoc dénommé « groupe de travail sur les statistiques et le financement du schéma directeur ». Ils sont associés en continu à travers leurs représentants dans le STP comme conseillers avisés. Son mode de fonctionnement est calé sur le chronogramme du programme annuel d'activités statistiques du SSN. Il pourra inviter à ses réunions toute personne compétente sur un des sujets inscrits aux ordres du jour retenus après approbation par le DG de l'ANSD, président du CTPS.

Installées et fonctionnelles, ces instances offriront les cadres adaptés pour renforcer la coordination globale du SSN, rationaliser la programmation et assurer un meilleur suivi des activités statistiques.

210. Au troisième niveau, les structures de production membres du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)

Les structures centrales

Les structures de production statistique centrales sont chargées d'élaborer les projets de développement de leur secteur et d'assurer le suivi sectoriel, la mise en œuvre sera assuré par les structures membres du CTPS, dépendant de ces secteurs dans la limite de leur domaine de compétence et fondés sur la base d'indicateurs retenus par le CTPS. Elles devront rendre compte régulièrement de l'état d'avancement et

éventuellement des problèmes qui pourraient survenir. La liste des indicateurs sera arrêtée d'un commun accord avec les parties prenantes du SSN.

Les structures régionales

Les structures de production statistique régionales sont chargées d'élaborer les projets de développement de leur secteur au niveau régional et d'assurer la mise en œuvre et le suivi sectoriel. La coordination des activités statistiques est assurée par les services régionaux de l'ANSD. Chaque service régional produira un rapport annuel d'avancement qui sera soumis au CTPS

4.4 Information et communication

211. L'information et la communication seront développées à travers l'axe stratégique 4 « Amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques » pour, entre autres objectifs : (i) orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande, (ii) améliorer la diffusion, (iii) développer une politique de communication, (iv) promouvoir la culture statistique

4.5 Eléments d'appréciation des coûts

212. Afin cerner les coûts sous divers aspects, il sera procédé à l'établissement d'une typologie budgétaire (Cf. Plan d'action détaillée) permettant de calculer :

- les coûts des processus de production (collecte, traitement, diffusion, ...) considérés comme du fonctionnement ;
- les coûts de renforcement des capacités statistiques (recherche développement, formation, équipement, etc.) considéré comme de l'investissement.

213. Cette typologie permet de donner rapidement une vue du coût annuel de fonctionnement du SSN.

Une seconde typologie sera introduite qui visera essentiellement à segmenter le programme de production en deux parties :

- le programme permanent, c'est à dire l'ensemble des activités de production qu'il faudra conduire annuellement ;
- les programmes spéciaux, c'est à dire les opérations ponctuelles (étude spécifiques, grandes enquêtes, etc.).

214. Pour pouvoir dégager le coût global de la mise en œuvre du SDS, les ressources humaines (existantes ou à recruter) ont été valorisées au coût du marché du travail.

Enfin, pour tenir compte des objectifs et des lignes d'actions du SDS, les budgets ont été présentés suivant chaque objectif.

215. Le coût global de mise en œuvre du SDS fait environ 52 milliards pour les six ans et pour l'ensemble des acteurs du SSN (ANSD et structures sectorielles). La répartition du budget par ligne d'actions est présentée dans l'annexe 1 ci-après. Une analyse plus fine permettra de dégager les actions prioritaires eu égard aux

contraintes aux capacités potentielles disponibles notamment en ressources humaines.

216. Le regroupement de certaines activités par type et selon les cibles visées lors des investigations, donnera un aperçu plus rationnel des ressources financières additionnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce programme qui d'une importance capitale pour le suivi et l'évaluation des politiques de développement sectorielles. En effet, l'objectif 1 de l'axe stratégique 2 englobe plus des deux tiers du coût total du programme. Un effort de rationalisation des enquêtes à conduire permettre de recentrer les activités et minimiser fortement les coûts.

217. Le détail du financement par ligne d'actions à travers les activités est disponible dans le plan d'actions.

4.6 Financement de la mise en œuvre de la SDS

218. Le financement de la mise en œuvre du SDS se fera à travers la mobilisation des ressources nationales, des contributions des partenaires au développement et des ressources que généreront l'ANSD et les autres structures du SSN.

4.7 Répartition du budget par objectifs stratégiques

219. Les premiers éléments d'appréciation des coûts (en FCFA) font état d'un besoin d'environ 20 milliards de francs CFA, uniquement consacrés au renforcement des capacités statistiques (hors infrastructure et renforcement sectoriel). Ce montant élevé est en grande partie dû à l'effort conséquent qui doit être fait dans le domaine de la capacitation statistique.

Par ailleurs, il conviendra d'ajouter à ce chiffre le montant de l'axe stratégique N° 3 (amélioration de la diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques) qui contient en fait l'ensemble du programme de production pour les 5 années à venir, dont le recensement général de la population et les grandes enquêtes.

4.8 Les risques pouvant compromettre la mise en œuvre du SDS

220. Il s'agit d'identifier les facteurs qui pourraient avoir un impact négatif sur les mécanismes de mise en œuvre du SDS. Le déroulement du SDS pourrait être affecté par une insuffisance des dotations budgétaires allouées au SSN ou un partenariat défaillant entre les acteurs du SSN et les utilisateurs de l'information statistique.

221. L'engagement des pouvoirs publics dans la réforme du SSN doit se concrétiser par des dotations budgétaires stables, à la hauteur des ambitions du SDS, afin d'éviter tout dysfonctionnement.

222. L'adoption de « l'approche clientèle » qui résulte de la prise en compte des besoins des utilisateurs de statistiques est le facteur de changement le plus puissant qui entraînera toutes les autres transformations nécessaires à la pérennisation du SSN. La mise en œuvre d'une telle approche requiert une appréciation correcte des besoins par le SSN. Ce qui suppose une nécessaire coopération avec les utilisateurs de l'information statistique qui représentent le côté demande. Il est dès lors vital que

les utilisateurs se rendent compte de l'utilité de l'information statistique. En contre partie, les utilisateurs devront accepter de répondre aux sollicitations des producteurs de l'information statistique lors des opérations d'enquête et de sondage.

NB : *Les tableaux détaillés des budgets se trouvent dans le Plan d'actions élaboré du rapport.*

5. PLAN D'ACTIONS

223. La mise en œuvre des axes stratégiques et des objectifs sus mentionnés se fera à travers les lignes d'action déclinées en activités.

224. Le renforcement du dispositif institutionnel vise à compléter le Cadre juridique et organisationnel du SSN, rendre effectives la coordination et la programmation statistiques et à assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables.

225. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mener des activités que l'on peut regrouper en lignes d'actions.

226. Le plan d'action élaboré et présenté en annexe décline l'ensemble des activités et leurs coûts par axe stratégique, objectif et ligne d'action. La réalisation de l'ensemble de ces actions va permettre d'atteindre les résultats attendus.

oooooooooooooooooooo

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau récapitulatif des éléments budgétaires pour la mise en œuvre du SDS par axe, objectif et ligne d'actions

<i>Axes / Objectifs (OBJ) / Lignes d'actions (LA)</i>	<i>COUTS (millions F.CFA)</i>
Axe1. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	407
OBJ. 1.1. Réviser et compléter le Cadre juridique	73
LA.1.1.1 Réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur.	10
LA.1.1.2 Préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur	10
LA.1.1.3 Assurer la promotion du cadre juridique du SSN	48
LA.1.1.4 Renforcer l'indépendance et la transparence du SSN	0
LA.1.1.5. Préparer les textes relatifs à la politique de sécurité de l'ensemble du système.	5
OBJ. 1.2. Compléter le Cadre organisationnel	5
LA.1.2.1 Faire effectivement de l'ANSD la structure faîtière du SSN	5
OBJ. 1.3. Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques	248
LA.1.3.1 Rendre opérationnels le CNS et le CTPS	36
LA.1.3.2 Renforcer l'organe chargé de la coordination et de la programmation au niveau de l'ANSD	212
LA.1.3.3 Mettre en place un cadre formel et opérationnel d'expression des besoins des utilisateurs de statistiques	0
OBJ. 1.4. Assurer le financement des activités statistiques courantes avec des ressources financières durables	81
LA.1.4.1 Allouer des ressources budgétaires propres aux activités	81
AXE 2. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS STATISTIQUES	34 444
OBJ. 2.1 : Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés	30 884
LA.2.1.1 Harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures	48
LA.2.1.2 Disposer de bases de sondage régulièrement actualisées	1 040
LA.2.1.3 Disposer d'un système de collecte rationalisé et intégré	28 011
LA.2.1.4 Apporter un appui technique aux producteurs du SSN	423
LA.2.1.5 Améliorer le système statistique de l'Etat Civil	467
LA.2.1.6 Améliorer les fréquences de production pour respecter les délais de publication en conformité avec la NSDD	895
OBJ. 2.2 Disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation.	3 560
LA.2.2.1 Prendre en compte la désagrégation dans la méthodologie, dans le traitement et dans l'analyse des données	946
LA.2.2.2 Disposer d'un système de collecte pour des données de panel/cohorte et de données régionales et par District sanitaire	1 307
LA.2.2.3 Disposer d'analyses approfondies	1 307
Axe 3. AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES	7 659
OBJ. 3.1. Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande	185
LA.3.1.1 Cerner la demande en informations statistiques	75
LA.3.1.2 Mettre l'utilisateur (le client) au cœur du dispositif de production des données statistiques	50
LA.3.1.3 Adapter l'offre à la demande	60
OBJ. 3.2. Améliorer la diffusion	290
LA.3.2.1 Mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais et les périodicités de diffusion	86
LA.3.2.2 Mettre le client au cœur du dispositif de diffusion des données statistiques	30
LA.3.2.4 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)	24
LA.3.2.5 Développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion	150
OBJ. 3.3 Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs	6 582
LA.3.3.1 Améliorer/Mettre en ligne les bases de données du SSN	6 377
LA.3.3.2 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)	30
LA.3.3.3 Rendre la compréhension des produits statistiques plus facile pour les utilisateurs	42
LA.3.3.4 Assurer l'accès des données aux utilisateurs régionaux	115
LA.3.3.5 Exploiter les opportunités de vente des produits statistiques	18

<i>Axes / Objectifs (OBJ) / Lignes d'actions (LA)</i>	<i>COUTS (millions F.CFA)</i>
OBJ. 3.4 Développer une politique de communication	90
LA.3.4.1 Développer les partenariats avec des spécialistes de la communication	18
LA.3.4.2 Mettre en place une politique de communication en matière statistique	72
OBJ. 3.5 Promouvoir la culture statistique	242
LA.3.5.1 Sensibiliser les décideurs (hommes politiques, chefs d'entreprise) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision	36
LA.3.5.2 Renforcer l'enseignement dans le moyen secondaire	206
OBJ. 3.6 Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs	270
LA.3.6.1 Mettre en place un protocole d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche	120
LA.3.6.2 Renforcer les capacités aux méthodes d'analyses des données	150
AXE 4. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UN SSN EFFICACE	9 780
OBJ. 4.1: Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines	1 426
LA.4.1.1 Elaboration d'une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois en appliquant une politique incitative d'accès aux femmes	1 378
4.1.2 Mise en place d'un plan de carrière	48
OBJ. 4.2 Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures	7 292
LA.4.2.1 Elaborer un programme d'investissement pour le SSN	3 806
LA.4.2.2 Elaborer un programme d'équipement pour le SSN	3 486
OBJ. 4.3. Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières	48
LA.4.3.1 Développer un programme de gestion financière	38
LA.4.3.2 Développer une stratégie de mobilisation des ressources	10
OBJ. 4.4. Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication	1 014
LA.4.4.1 Rapprocher les producteurs des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat	0
LA.4.4.2 Utiliser les NTIC en matière de stockage électronique	1 014
TOTAL	52 290

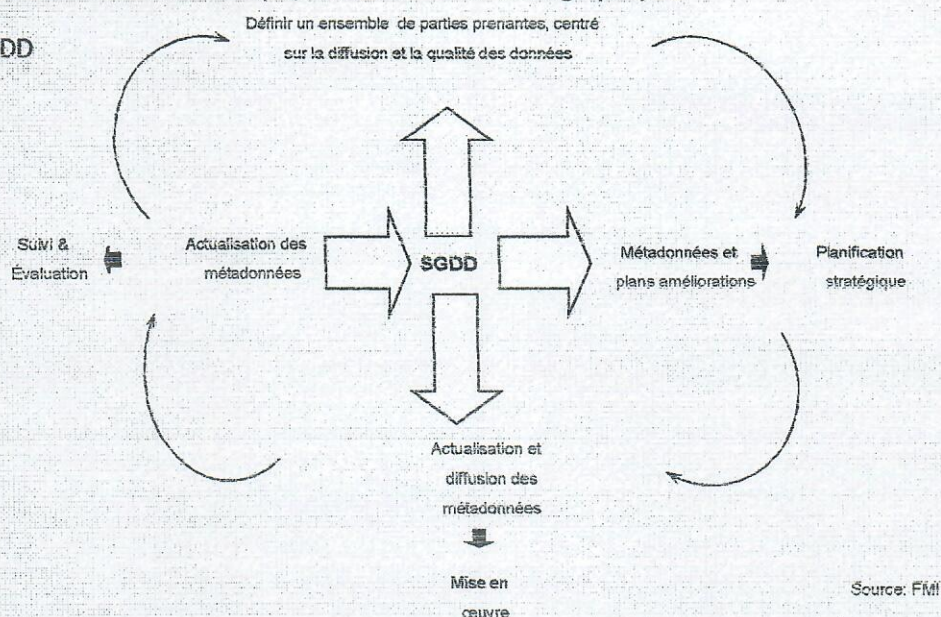
ANNEXE 2 : Exemple de Typologie budgétaire

Type	Activités	Financement d'actions
Processus de production		
Production	Collecte	Réalisation /appui aux enquêtes Appui aux frais de fonctionnement des collectes des données administratives Formation du personnel d'enquête / collecte
	Traitement	Saisie Entretien des bases de données Formations courtes ad hoc
	Analyse	Contribution extérieure pour analyse sectorielle ou spécifique
Publication / Diffusion	Publication	Préparation et réalisation de publications (papier ou électroniques)
	Diffusion	Réalisation de conférences de presse, de bulletin de presse Sites Internet et pages WEB Centres de documentation
Harmonisation statistique	Concepts et méthodes	Fonctionnement de groupes de travail, tas team, Réunions de travail de coordination
	Nomenclatures	Fonctionnement de groupes de travail, task team, Réunions de travail de coordination
	Législations	Fonctionnement de groupes de travail, task team, Réunions de travail de coordination
Renforcement des capacités		
Recherche et développement	Méthodologies statistiques	Développement et test de nouvelles méthodes
	Technologies de l'information	Conception et réalisation de logiciels ad hoc Outils d'échange et de transfert des données
Formation	Formation de base	Réalisation de cours Adaptation de cours existants Conception et réalisation de manuels et de supports pédagogiques Frais de scolarité
	Formation continue	Réalisation de cours Adaptation de cours existants Conception et réalisation de manuels et de supports pédagogiques Frais de scolarité
	Formation de formateurs	Réalisation de cours Adaptation de cours existants Conception et réalisation de manuels et de supports pédagogiques Frais de formation

ANNEXE 3 : SGDD/NSDD

Au demeurant, le Sénégal a adhéré, en 2001, au SGDD (Système Général de Diffusion des Données) qui a été lancé en 1997, par le FMI, comme outil d'amélioration pour rendre disponibles en temps opportun des données fiables et exhaustives d'ordre économique, financier et sociodémographiques.

Encadré : le SGDD



Le SGDD porte sur quatre dimensions et donne toute leur place aux indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) :

- la diffusion, dans des délais raisonnables, de données économiques, financières et socio-démographiques fiables et complètes pour éclairer la politique macroéconomique et l'évaluer dans la transparence ;
- la diffusion des méthodes et sources d'élaboration des statistiques et de statistiques suffisamment détaillées pour passer le test de la vraisemblance après recoupements ;
- la diffusion des conditions régissant les visas avant diffusion des statistiques, l'accès et l'information sur les changements/révisions ;
- la diffusion selon un calendrier annoncé d'avance avec un accès équitable aux données destinées au public.

Encadré : comparaison SGDD et NSDD

Le Sénégal aspire désormais à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), plus contraignante, lancée en 1996 par le FMI pour servir de guide aux pays qui ont ou cherchent à avoir accès aux marchés internationaux des capitaux

Comparaison entre la NSDD et le SGDD ? (selon le FMI)

NSDD	SGDD
Une norme	Un système
Précise : fixe des conditions précises et spécifiques qui régissent le champ d'application des données, leur périodicité et leurs délais de diffusion	Moins contraignant : recherche l'amélioration sur la durée
Objectif premier : diffusion de données fréquentes, dans de bons délais (les pays qui y souscrivent ont en général déjà des statistiques de grande qualité)	Objectif premier : amélioration de la qualité des statistiques par un processus qui permet d'évaluer les besoins d'améliorations et les hiérarchiser
Les pays qui souscrivent doivent se mettre immédiatement en conformité (périodes transitoires à titre exceptionnel)	Pas de dates fixes pour réaliser les améliorations aux pratiques existantes
	Couvre les données macroéconomiques et socio-démographiques.

ANNEXE 4 : Activités du SDS avec indicateurs de performance et coûts

PLAN D'ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013										
AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
I. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL				407	87	64	64	64	64	64
<i>1.1. Réviser et compléter le Cadre juridique</i>				73	33	8	8	8	8	8
<i>1.1.1 Réviser et inclure de nouvelles dispositions dans les textes en vigueur.</i>				10	10	-	-	-	-	-
<i>1.1.1.1 Révision de la loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques concernant la dénomination de l'ANSID en veillant à maintenir le statut d'agence</i>	CNS/C/TPS/ANSID	OUI	Loi n° 2004/21 révisée et promulguée	5	5	-	-	-	-	-
<i>1.1.1.2 Révision du décret n° 2005-1104 du 18 novembre 2005 relatif à la composition du Conseil d'Orientation de l'ANSID : (i) revoir la composition des membres du Conseil d'Orientation, (ii) mener une réflexion sur la tutelle de l'ANSID</i>	CNS/C/TPS/ANSID	OUI	Décret n° 2005-1104 révisé et promulgué	5	5	-	-	-	-	-
1.1.2 Préparer, adopter et mettre en œuvre les textes d'application prévus dans les lois et décrets en vigueur				10	10	-	-	-	-	-
<i>1.1.2.1 Révision de la loi n° 2004/21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques : préparer, adopter et mettre en œuvre le projet de décret d'application de l'article 17 de la loi statistique relative à la 3^{ème} composante du SSN (prévoir la fourniture automatique des données à l'ANSID par les autres composantes du SSN)</i>	CNS/C/TPS/ANSID	OUI	Loi n° 2004/21 révisée et promulguée	5	5	-	-	-	-	-

PLAN D'ACTIONS SDS SENEGAL -2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1.1.2.2 Révision du décret n° 2005-435 du 23 mai 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de la Statistique et du Comité Technique des Programmes Statistiques (i) préparer, adopter et mettre en œuvre arrêté du ministre chargé de la statistique fixant la liste des services et organismes chargés de la production statistique (article 4 du décret) ;(ii) prendre un arrêté du Premier Ministre nommant les membres du Conseil National de la Statistique (article 5 du décret) (iii) prendre un arrêté du Ministre chargé de la statistique nommant les membres du Comité Technique des Programmes Statistiques (article 9 du décret)	CNS/CTPS/ANSD	OUI	Décret n°2005-435 révisé et promulgué	5	5	-	-	-	-	-
<i>1.1.3 Assurer la promotion du cadre juridique du SSN</i>				48	8	8	8	8	8	8
1.1.3.1 Edition de plaquettes			(X) plaquettes éditée par an	18	3	3	3	3	3	3
1.1.3.2 Organisation de séminaire annuel de présentation du nouveau cadre	CNS/CTPS/ANSD		Séminaire organisé	30	5	5	5	5	5	5
<i>1.1.4 Renforcer l'indépendance et la transparence du SSN</i>				-	-	-	-	-	-	-
1.1.4.1- Nomination des principaux responsables du SSN après appel à candidature avant désignation par décret	CNS/CTPS/CO_ANSID		Décret promulgué	-	-	-	-	-	-	-
1.1.4.2 Création d'une Commission indépendante de la Statistique qui aura pour rôles de veiller à la qualité et à l'intégrité des méthodes et des données statistiques publiques, de faciliter l'accès du public aux statistiques officielles et de faire des rapports et des recherches, et, plus généralement, de donner un avis public sur la gouvernance d'ensemble du système statistique national.	CNS	OUI	Commission créée et opérationnelle	-	-	-	-	-	-	-

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1.1.4.3 Mise en place d'un code de bonne pratique pour les statisticiens du secteur public	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS		Code élaboré et mis en œuvre	-	-	-	-	-	-	-
1.1.5. Préparer les textes relatifs à la politique de sécurité de l'ensemble du système.				5	5	-	-	-	-	-
1.1.5.1 Elaboration d'un texte organisant la sécurité	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS		Texte élaboré	5	5	-	-	-	-	-
1.2. Compléter le Cadre organisationnel				5	5	-	-	-	-	-
1.2.1 Faire effectivement de l'ANSD la structure factière du SSN				5	5	-	-	-	-	-
1.2.1.1 Elaboration du projet de décret d'application de l'article 17 de la loi statistique relative à la 3 ^{ème} composante du SSN, le mode d'organisation du SSN, en indiquant les liens entre l'ANSD et les autres structures du SSN	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS		Projet de décret élaboré	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1.2 Mise en place d'un mécanisme de gestion centralisée de toutes les ressources humaines du SSN par l'ANSD (voir article 11 décret organisant l'ANSD + décret concernant les autres composantes du SSN)	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS		Mécanisme de GRH élaboré et exécuté	5	5	-	-	-	-	-
1.2.1.3 Création de filières sectorielles de production statistique	CNS/CTPS/ANSD&SECTORIELS	OUI	Filières sectorielles créées et opérationnelles	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1.4 Programmation de la création des directions régionales	CNS CTPS/CO_ANSD		Directions régionales créées	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1.5 Nomination par l'ANSD de conseillers de zones géographiques décentralisés	CNS CTPS/CO_ANSD		Conseillers de zone nommés	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1.6 Création d'une unité de coordination pour la gestion centralisée de la reprographie et de la distribution des supports de publication des produits statistiques	CNS/CTPS/CO_ANSD&SECTORIELS		Unité de coordination créée et opérationnelle	-	-	-	-	-	-	-
1.3. Rendre effectives la coordination et la programmation statistiques				248	8	48	48	48	48	48
1.3.1 Rendre opérationnels le CNS et le CTPS				36	6	6	6	6	6	6

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DERP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1.4.1.4 - Définition d'une politique de tarification des prestations et des publications de l'ANSD	CNS/CTPS/CO_ANSD&SECTORIELS		Politique de tarification définie et mise en œuvre	3	3	-	-	-	-	-
1.4.1.5 - Organisation de tables rondes des bailleurs de fonds de la statistique	CNS/CTPS/CO_ANSD&SECTORIELS	OUI	Table ronde organisée	18	3	3	3	3	3	3
<i>Axe 2. Amélioration de la qualité des produits statistiques</i>				34 444	4 154	7 582	5 237	3 842	7 146	6 483
<i>2.1 : Disposer de statistiques produites selon les normes établies et dans les délais fixés</i>				30 884	3 631	6 840	4 788	3 379	6 256	5 991
<i>2.1.1 Harmoniser les concepts, méthodes et nomenclatures</i>				48	48	-	-	-	-	-
2.1.1.1 Définition, standardisation, partage et vulgarisation des concepts, méthodes et nomenclatures de référence	ANSD&SECTORIELS	OUI	Concepts, méthode et nomenclatures définies, standardisées	10	10	-	-	-	-	-
2.1.1.2. Elaboration des notes méthodologiques	ANSD&SECTORIELS			38	38	-	-	-	-	-
2.1.1.3 Création de glossaires, répertoires et d'outils de normalisation de la collecte et de l'exploitation des données	ANSD&SECTORIELS		Note méthodologique élaborée	-	-	-	-	-	-	-
<i>2.1.2 Disposer de bases de sondage régulièrement actualisées</i>				1 040	270	250	210	100	110	100
2.1.2.1 Actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH, agriculture, élevage, santé, etc.)	ANSD&SECTORIELS		Base de sondage actualisée	700	150	150	100	100	100	100
2.1.2.2 Etablissement de la liste des bases de sondage existantes par secteur d'activités	ANSD&SECTORIELS		Liste des bases de sondage établie	10	10	-	-	-	-	-
2.1.2.3 Construction d'échantillons maîtres	ANSD&SECTORIELS		(X) Echantillons maîtres construits	30	10	-	10	-	10	-
2.1.2.4 Numérisation des DR pour l'ensemble du territoire	ANSD		DR numérisé	300	100	100	100	-	-	-
<i>2.1.3 Disposer d'un système de collecte rationalisé et intégré</i>				28 011	2 902	6 090	4 289	3 135	5 863	5 732

PLAN D'ACTION SDS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTION/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2.1.3.1 Réalisation d'une étude sur les disponibilités des plans d'eau (rivières, mares, lacs, ... etc.) en ressources	ANSD&SECTORIELS		Etude réalisée	100	100	-	-	-	-	-
2.1.3.2 Réception des fiches uniques d'immatriculation. Contrôle des NINEA avec leur fonds de dossier venant des centres fiscaux	ANSD&SECTORIELS		Toutes les fiches envoyées par les centres fiscaux	-	-	-	-	-	-	-
2.1.3.3 Réalisation du second recensement national de l'agriculture (y compris l'horticulture dans toutes ses composantes)	ANSD&SECTORIELS	OUI	Recensement agricole réalisé entre 2009-2012	4 250	1 000	1 250	1 250	750	-	-
2.1.3.4 Suivi des activités du secteur post-capture et de valorisation des produits (transformation artisanale, transformation industrielle, fabrication de sous produits, conserverie)	SECTORIELS	OUI	Mécanisme de suivi élaboré et mis en œuvre	72	12	12	12	12	12	12
2.1.3.5 Inventaire des produits halieutiques, importés par les industries, traités puis réexportés vers d'autres marchés	SECTORIELS		Mécanisme d'inventaire élaboré et mis en œuvre	60	10	10	10	10	10	10
2.1.3.6 Suivi des échanges transfrontaliers de produits halieutiques	SECTORIELS		Mécanisme de suivi élaboré et mis en œuvre	60	10	10	10	10	10	10
2.1.3.7 Mise en place d'un système de collecte de données concernant l'aquaculture et la pêche continentale	ANSD&SECTORIELS		Système de collecte élaboré et mis en œuvre	50	50	-	-	-	-	-
2.1.3.8 Réalisation du premier recensement national de l'élevage	ANSD&SECTORIELS	OUI	Recensement réalisé entre 2008-2010	1 082	501	398	183	-	-	-
2.1.3.9 Mise en place d'un système de collecte des données d'électricité auprès de la SENELEC, des grosses industries et des producteurs indépendants	ANSD&SECTORIELS		Système de collecte élaboré et mis en œuvre	5	5	-	-	-	-	-
2.1.3.10 Mise en place d'un système de collecte et d'analyse des données relatives aux produits pétroliers auprès du Comité National des Hydrocarbures et de la SAR	ANSD&SECTORIELS		Système de collecte élaboré et mis en œuvre	50	50	-	-	-	-	-
2.1.3.11 Réalisation d'une enquête sur l'abattage des animaux domestiques	ANSD&SECTORIELS	OUI	2 enquêtes réalisées en 2008 et 2011	400	200	-	-	200	-	-

PLAN D'ACTION SDS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTION/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2.1.3.12 Elaboration d'un programme d'activités d'enquêtes de routine sectorielles (ISBL SM)	ANSD&SECTORIELS		Programme d'enquêtes réalisé et mis en œuvre	25	-	25	-	-	-	-
2.1.3.13 Réalisation d'une enquête sur le secteur informel	ANSD&SECTORIELS	OUI	2 enquêtes réalisées en 2008 et 2013	100	50	-	-	-	-	50
2.1.3.14. Réalisation de deux enquêtes auprès des entreprises publiques et privées (sexe, salaire, temps de travail, ...) dont les téléseuices	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 Enquêtes réalisées en 2008, 2010 et 2012	75	25	-	25	-	25	-
2.1.3.15. Réalisation d'un recensement des entreprises du secteur moderne	ANSD&SECTORIELS		2 recensements réalisés en 2008 et 2013	102	50	-	-	-	-	52
2.1.3.16. Mise en place d'un système d'inventaire hebdomadaire des stocks de données de première nécessité	ANSD&SECTORIELS		Système d'inventaire élaboré et mis en œuvre	45	7	7	7	8	8	8
2.1.3.17. Réalisation de douze campagnes de la BDEF	ANSD		12 campagnes de la BDEF sont réalisées	12	2	2	2	2	2	2
2.1.3.18. Réalisation de trois enquêtes sur le Tourisme	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 Enquêtes réalisées en 2009, 2011 et 2013	75	-	25	-	25	-	25
2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics	ANSD&SECTORIELS		2 monographies réalisées en 2008	40	40	-	-	-	-	-
2.1.3.20. Réalisation d'une enquête sur la mortalité et la morbidité	ANSD&SECTORIELS	OUI	2 enquêtes réalisées en 2009 et 2012	454	-	227	-	-	-	227
2.1.3.21. Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)	ANSD	OUI	RGPH 4 réalisé en 2012	10 000	-	-	2 000	2 000	4 500	1 500
2.1.3.22. Réalisation de trois enquêtes sur l'Etat Civil	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 enquêtes réalisées en 2008, 2010 et 2012	287	93	-	95	-	99	-

PLAN D' ACTIONS SIDS SENEGAL -2008-2013										
AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2.1.3.23. Réalisation de trois enquêtes sur la Pauvreté (La collecte des données sur la conjoncture et la protection sociale, Enquête sur les indicateurs qualité de vie, Enquête Accès aux services sociaux de base, ESPP, ESPS)	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 enquêtes réalisées en 2008, 2010 et 2012	1 986	662	-	662	-	662	-
2.1.3.24. Réalisation d'une enquête sur la migration	ANSD		Enquête réalisée en 2009	405	-	405	-	-	-	-
2.1.3.25. Réalisation d'une enquête sur les indicateurs sociaux démographiques (EDS, MICS)	ANSD&SECTORIELS	OUI	2 enquêtes réalisées en 2009 et 2013	7 318	-	3 605	-	-	-	3 713
2.1.3.26. Etablissement d'un relevé hebdomadaire des prix des denrées de première nécessité	ANSD&SECTORIELS	OUI	Liste des denrées de première nécessité établie et leur prix relevé chaque semaine	6	1	1	1	1	1	1
2.1.3.27. Renovation de la base de l'Indice National Prix de Base et enquête sur les dépenses des ménages	ANSD	OUI	Base rénovée et enquête réalisée en 2012	500	-	-	-	-	500	-
2.1.3.28. Elaboration d'un système approprié de collecte et d'analyse des informations relatives au marché du travail	ANSD&SECTORIELS	OUI	Système élaboré et opérationnel	194	30	31	32	33	34	35
2.1.3.29. Mise à jour tous les deux ans du répertoire national des entreprises et associations	ANSD		3 mises à jour du répertoire en 2009, 2011 et 2013	253	-	82	-	84	-	87
2.1.3.30. Réalisation de 4 études économiques (les déterminants de l'investissement, les canaux de transmission de la politique monétaire au secteur réel, simulation de chocs exogènes sur l'économie, structure des prix au Sénégal)	ANSD&SECTORIELS		4 études réalisées en 2008	4	4	-	-	-	-	-
2.1.4. Apporter un appui technique aux producteurs du SSV				423	150	52	53	55	56	58

PLAN D' ACTIONS SIDS SENEGAL -2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2.1.4.1 Confection des outils de collecte et de traitement des données pour les sous-secteurs (alphabétisation, enseignement technique, formation professionnelle, enseignement supérieur, emploi, état civil...) en rapport avec l'ANSD	ANSD&SECTORIELS	OUI	Outils de collecte et de traitement élaborés	100	100	-	-	-	-	-
2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage pour le suivi des indicateurs des programmes	ANSD	OUI	Programme d'appui élaboré et mis en œuvre	323	50	52	53	55	56	58
2.1.5 Améliorer le système statistique de l'Etat				467	152	15	148	-	152	-
2.1.5.1 Mise en place d'un système de Communication pour un Changement de Comportement (CCC) en matière de déclaration des faits d'Etat civil	SECTORIELS	OUI	Système de communication élaboré et mis en œuvre	155	50	-	52	-	53	-
2.1.5.2 Réalisation des projections démographiques (niveaux régional et départemental)	ANSD	OUI	Projection réalisées en 2008	10	10	-	-	-	-	-
2.1.5.3 Confection de tables de mortalité désagrégées	ANSD	OUI	Démarrage de la confection de la table en 2009	15	-	15	-	-	-	-
2.1.5.4 Réalisation d'enquêtes de couverture d'Etat civil tous les deux ans	ANSD&SECTORIELS	OUI	3 enquêtes réalisées en 2008, 2010 et 2012	287	92	-	96	-	99	-
2.1.6 Améliorer les fréquences de production pour respecter les délais de publication en conformité avec la NSDD				895	109	434	88	89	75	101
2.1.6.1 Elaboration d'un planning validé de production par type de produit	ANSD&SECTORIELS			-	-	-	-	-	-	-
2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels	ANSD		Comptes nationaux publiés selon le calendrier arrêté	38	6	6	6	6	7	7
2.1.6.3 Elaboration d'une publication mensuelle de l'IHPC	ANSD	OUI	IHPC publiés selon le calendrier arrêté	37	-	7	7	7	8	8
2.1.6.4 Elaboration des comptes économiques intégrés annuels	ANSD		CEI annuels publiés selon le calendrier arrêté	2	0	0	0	0	0	0

PLAN D'ACTION SDS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTION/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2.2.1.3. Organisation d'ateliers annuels d'information et de sensibilisation sur la prise en compte de la dimension genre dans les enquêtes statistiques	ANSI		Ateliers organisés	129	19	21	21	22	23	23
2.2.2 Disposer d'un système de collecte pour des données de panel/cohorte et de données régionales et par District sanitaire				1 307	202	208	214	220	228	234
2.2.2.1 Mise en place d'un système de production des statistiques démographiques annuelles jusqu'au niveau des zones opérationnelles (Districts Sanitaires, IDEN, etc.)	ANSI&SECTORIELS	OUI	Dispositif de production opérationnel	388	60	62	64	66	68	70
2.2.2.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de collecte des données de panel/cohorte, de données régionales et par zone opérationnelle (Districts Sanitaires, IDEN, etc.) pour le suivi du DSRP	ANSI&SECTORIELS	OUI	Dispositif de production opérationnel	647	100	103	106	109	113	116
2.2.2.3 Organisation d'ateliers annuels d'information et de sensibilisation sur la prise en compte de la décentralisation dans les enquêtes statistiques	ANSI&SECTORIELS		Ateliers organisés	272	42	43	45	46	47	49
2.2.3 Disposer d'analyses approfondies				1 307	202	208	214	220	228	234
2.2.3.1 Mise en place des équipes pluridisciplinaires (aux niveaux national et régional) pour l'analyse des données statistiques	ANSI&SECTORIELS		Dispositif opérationnel au niveau de chaque région	420	65	67	69	71	73	75
2.2.3.2 Création d'unités d'analyse dans les structures chargées des statistiques	ANSI&SECTORIELS		Nombre d'unités mises en place	-	-	-	-	-	-	-
3. AMELIORATION DE LA DIFFUSION ET PROMOTION DE L'UTILISATION DES STATISTIQUES				7 736	364	2 310	2 311	2 250	252	249
3.1. Orienter la production vers une meilleure satisfaction de la demande				185	70	22	23	23	23	24
3.1.1 Cerner la demande en informations statistiques				75	15	11	12	12	12	13

PLAN D'ACTION SDS SENEGAL 2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTION/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
3.1.1.1 Réalisation d'une étude de marché sur les demandes en informations statistiques sur le Sénégal en vue notamment d'établir la cartographie des utilisateurs de statistiques et d'établir une liste des indicateurs demandés par les utilisateurs identifiés lors de la cartographie	ANSD	OUI	Résultats de l'étude publiés selon le calendrier arrêté	65	10	10	11	11	11	12
3.1.1.2 Création et maintien d'une base de données des utilisateurs par type de produit	ANSD&SECTORIELS		Base de données à jour disponible	10	5	1	1	1	1	1
3.1.2 Mettre l'utilisateur (le client) au cœur du dispositif de production des données statistiques				50	25	5	5	5	5	5
3.1.2.1 Acquisition des outils informatiques de Gestion de la Relation Clientèle	ANSD&SECTORIELS		Outils informatiques en place et opérationnels	15	15	-	-	-	-	-
3.1.2.2 Réalisation systématique d'enquête annuelle de satisfaction des utilisateurs	ANSD&SECTORIELS		Publication régulière des enquêtes de satisfaction	35	10	5	5	5	5	5
3.1.3 Adapter l'offre à la demande				60	30	6	6	6	6	6
3.1.3.1 Etablissement de la cartographie des producteurs officiels de statistiques en vue de la mise en place d'un répertoire des producteurs statistiques à mettre à jour chaque année	ANSD&SECTORIELS		Répertoire des producteurs de statistique à jour et publié	5	5	-	-	-	-	-
3.1.3.2 Inventaire de l'offre des produits statistiques (publications, indicateurs...) en vue d'établir un répertoire des sources statistiques	ANSD&SECTORIELS		Répertoire des sources statistique élaboré et publié	15	15	-	-	-	-	-
3.1.3.3 Evaluation annuelle du gap entre les indicateurs demandés et la production	ANSD&SECTORIELS		Rapport annuel sur l'état des statistiques	30	5	5	5	5	5	5
3.1.3.4 Conception d'une base de données de ces répertoires à mettre à jour régulièrement	ANSD&SECTORIELS		Base de données des répertoires mise en place et entretenue	10	5	1	1	1	1	1
3.2. Améliorer la diffusion				290	55	50	50	45	45	45

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL -2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
3.2.1 Mettre en place une politique de diffusion des produits statistiques afin de respecter les délais et les périodicités de diffusion				86	21	16	16	11	11	11
3.2.1.1 Vulgarisation auprès des autres structures de production des outils de diffusion (exemple du MDM Toolkit de la Banque Mondiale, LIDE, Requêteur)	ANSD		Nombre de structures bénéficiaires de ces outils	15	5	5	5	-	-	-
3.2.1.2 Mise en place d'un outil informatique d'alertes sur les parutions échues et non réalisées	ANSD		Rapport sur les publications du SSN	11	6	1	1	1	1	1
3.2.1.3 Organisation d'ateliers semestriels d'information et de sensibilisation sur la NSDD au niveau national et régional	ANSD&SECTORIELS		Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants	36	6	6	6	6	6	6
3.2.1.4 Organisation de forums annuels de discussion entre gestionnaires de centres de documentation	ANSD&SECTORIELS		Fora organisés	24	4	4	4	4	4	4
3.2.2 Mettre le client au cœur du dispositif de diffusion des données statistiques				30	5	5	5	5	5	5
3.2.2.1 Mise en place d'un calendrier national de parution des publications des produits statistiques	ANSD&SECTORIELS		Calendrier de publication du SSN établi - Rapport annuel de suivi des publications du SSN	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2.2 Organisation de forums de discussions sur le net entre utilisateurs et producteurs pour recueillir les préoccupations des utilisateurs en exploitant notamment l'intranet gouvernemental de l'ADIE	ANSD&SECTORIELS		Fora organisés	12	2	2	2	2	2	2
3.2.2.3 Diversification des formats de diffusion des publications (dépliants, site web, etc.)	ANSD&SECTORIELS			18	3	3	3	3	3	3
3.2.4 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)				24	4	4	4	4	4	4
3.2.4.1 Mise en place d'un système de vente de données en ligne	ANSD		Nombre de ventes en ligne	12	2	2	2	2	2	2
3.2.4.2 Mise en place d'un système d'abonnement (électronique) des utilisateurs	ANSD		Nombre d'abonnements en ligne	12	2	2	2	2	2	2

PLAN D'ACTION SDS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
3.2.5 Développer le partenariat entre le SSN et les structures de reprographie et de diffusion				150	25	25	25	25	25	25
3.2.5.1 Conception et signature de protocoles entre le SSN et des réseaux de distribution (librairies, ADP, bibliothèques)	ANSD&SECTORIELS		Nombre de protocoles en vigueur	-	-	-	-	-	-	-
3.2.5.2 Mise en place d'un mécanisme de marché pluriannuel (3 ans) entre le SSN et les imprimeries de la place (l'imprimerie nationale ou autres)	ANSD&SECTORIELS		Nombre de protocoles en vigueur	150	25	25	25	25	25	25
3.3 Faciliter l'accès (physique, technique, financier) des statistiques aux utilisateurs				6 582	166	2 116	2 115	2 063	61	61
3.3.1 Améliorer/Mettre en ligne les bases de données du SSN				6 377	114	2 084	2 074	2 035	35	35
3.3.1.1 Appui à la mise en place, mise à jour/rénovation et sécurisation des bases de données des sectoriels	ANSD&SECTORIELS	OUI	Nombre de bases de données sectorielles mises en place	91	37	30	24	-	-	-
3.3.1.2 Création d'un répertoire des bases de données « diffusibles » sur l'Internet	ANSD&SECTORIELS		Répertoire créé	2	2	-	-	-	-	-
3.3.1.3 Anonymisation des bases de données du SSN et mise en ligne	ANSD&SECTORIELS		Données anonymisées publiées	9	3	3	3	-	-	-
3.3.1.4 Appui aux autres structures productrices à créer et à maintenir leurs sites professionnels	ANSD	OUI	Nombre d'interventions	50	22	16	12	-	-	-
3.3.1.5 Mise en place des entrepôts de données sectorielles (DATAMART)	ANSD&SECTORIELS		Entrepôts de données sectorielles (DATAMART) mis en place	210	35	35	35	35	35	35
3.3.1.6 Mise à jour/rénovation de toutes les bases de données de l'ANSD (BADIS pour les indicateurs sociaux, Banque de Données Economique et Financière (BDEF), IFPC, etc.)	ANSD&SECTORIELS	OUI	Bases de données à jour	15	15	-	-	-	-	-
3.3.1.7 Informatisation des faits d'état civil, greffes, tribunaux, etc.	SECTORIELS	OUI		6 000	-	2 000	2 000	2 000	-	-

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
3.3.2 Mettre en place une politique de diffusion par le Web (portail statistique)				30	-	17	5	4	2	2
3.3.2.1 Mise en place d'un entrepôt de données statistiques nationales (DATAWAREHOUSE)	ANSD&SECTORIELS		Entrepôts de données statistiques nationales (DATAWAREHOUSE) mis en place	8	-	3	3	2	-	-
3.3.2.2 Conception de l'architecture technique et de sécurité du portail statistique	ANSD&SECTORIELS			5	-	5	-	-	-	-
3.3.2.3 Réalisation d'un portail statistique sécurisé lié dynamiquement à l'entrepôt national de données statistiques	ANSD&SECTORIELS		Portail statistique réalisé	17	-	9	2	2	2	2
3.3.3 Rendre la compréhension des produits statistiques plus facile pour les utilisateurs				42	5	5	17	5	5	5
3.3.3.1 Vulgarisation des résultats des analyses statistiques (Simplification de la présentation des produits statistiques et des commentaires en vue de leur appropriation par les utilisateurs finaux)	ANSD&SECTORIELS		Rapport sur l'état des statistiques	18	3	3	3	3	3	3
3.3.3.2 Diffusion de la documentation sur la méthodologie et des sources employées dans la préparation des statistiques (métadonnées)	ANSD&SECTORIELS		Métadonnées publiées	12	2	2	2	2	2	2
3.3.3.3 Développement sur le portail statistique d'un outil permettant de faire des cartes thématiques	ANSD&SECTORIELS		Portail statistique réalisé	12	-	-	12	-	-	-
3.3.4 Assurer l'accès des données aux utilisateurs régionaux				115	44	7	16	16	16	16
3.3.4.1 Vulgarisation de la connexion Internet au niveau des services régionaux	ANSD&SECTORIELS		Nombre de services régionaux connectés	36	-	-	9	9	9	9
3.3.4.2 Equipement des services régionaux en centre de documentation pour la vulgarisation des produits statistiques	ANSD&SECTORIELS		Nombre de centres régionaux de documentation installés	37	37	-	-	-	-	-
3.3.4.3 Vulgarisation des principaux produits statistiques en langue locale	ANSD&SECTORIELS	OUI	Nombre de publications traduites en langues nationales	42	7	7	7	7	7	7

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJETS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>3.3.5 Exploiter les opportunités de vente des produits statistiques</i>				18	3	3	3	3	3	3
<i>3.3.5.1 Mise en place d'un système de vente de données tenant compte des différentes possibilités (abonnement, achat ponctuel, etc.)</i>	ANSD		Rapport sur le système de vente de données	18	3	3	3	3	3	3
<i>3.4 Développer une politique de communication</i>				90	15	15	15	15	15	15
<i>3.4.1 Développer les partenariats avec des spécialistes de la communication</i>				18	3	3	3	3	3	3
<i>3.4.1.1 Signature de protocoles d'accord avec des professionnels de la communication (AP3, journal officiel, médias privés, etc.)</i>	ANSD&SECTORIELS		Nombre de protocoles en vigueur	-	-	-	-	-	-	-
<i>3.4.1.2 Organisation des points de presse lors de la parution de certains produits statistiques</i>	ANSD&SECTORIELS		Nombre de points de presse organisés	18	3	3	3	3	3	3
<i>3.4.2 Mettre en place une politique de communication en matière statistique</i>				72	12	12	12	12	12	12
<i>3.4.2.1 Création d'un journal d'information sur le SSN (données statistiques, activités statistiques, etc.)</i>	ANSD&SECTORIELS		Nombre de n°s du journal d'information sur le SSN publié	18	3	3	3	3	3	3
<i>3.4.2.2 Organisation annuelle d'actions de vulgarisation de la statistique autour de la journée africaine de la statistique</i>	ANSD&SECTORIELS		JAS organisée	18	3	3	3	3	3	3
<i>3.4.2.3 Encouragement des vocations autour du métier de statisticien auprès des lycéens et étudiants</i>	ANSD&SECTORIELS			12	2	2	2	2	2	2
<i>3.4.2.4 Traduction des résumés des publications en anglais</i>	ANSD&SECTORIELS		Nombre de publications traduites	12	2	2	2	2	2	2
<i>3.4.2.5 Vulgarisation du service gratuit de téléphonie sur IP offert par l'A.D.I.E afin de faciliter les communications entre structures</i>	ANSD&SECTORIELS			12	2	2	2	2	2	2
<i>3.5 Promouvoir la culture statistique</i>				319	13	62	63	59	63	59
<i>3.5.1 Sensibiliser les décideurs (hommes politiques, chefs d'entreprise) à l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision</i>				36	8	4	8	4	8	4

PLAN D' ACTIONS SIDS SENEGAL 2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
3.5.1.1 Création d'une association des amis de la statistique	ANSD&SECTORIELS		Association créée	24	4	4	4	4	4	4
3.5.1.2 Organisation d'une conférence nationale tous les deux ans sur l'importance des statistiques dans les stratégies de développement	ANSD&SECTORIELS		Conférences nationales sur la statistique organisées	12	4	-	4	-	4	-
3.5.2 Renforcer l'enseignement dans le moyen secondaire				283	5	58	55	55	55	55
3.5.2.1 Développement de curricula de formation	ANSD&SECTORIELS	OUI	Curricula de formation disponibles	3	-	3	-	-	-	-
3.5.2.2 Renforcement des capacités du personnel enseignant en statistiques	ANSD&SECTORIELS	OUI	Nombre de sessions de formation organisées - Nombre d'enseignants ayant suivi des formations complémentaires et stages	250	-	50	50	50	50	50
3.5.2.3 Organisation de colloques pour le personnel d'encadrement	ANSD&SECTORIELS		Nombre de colloques organisés	30	5	5	5	5	5	5
3.6 Encourager la recherche et l'analyse approfondie par les utilisateurs				270	45	45	45	45	45	45
3.6.1 Mettre en place un protocole d'accord entre l'ANSD et les instituts de recherche				120	20	20	20	20	20	20
3.6.1.1 Rédaction et signature des protocoles	ANSD&SECTORIELS		Nombre de protocoles en vigueur	-	-	-	-	-	-	-
3.6.1.2 Participation à des conférences scientifiques	ANSD&SECTORIELS		Nombre de participants	120	20	20	20	20	20	20
3.6.1.3 Définition des thèmes de recherche au profit des étudiants	ANSD&SECTORIELS		Rapports de recherche et thèses	-	-	-	-	-	-	-
3.6.2 Renforcer les capacités aux méthodes d'analyses des données				150	25	25	25	25	25	25
3.6.2.1 Organisation de séminaires de formation continue	ANSD&SECTORIELS		Nombre de séminaires organisés	150	25	25	25	25	25	25

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL -2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
3.6.2.2 Mise en place d'un pool de chercheurs	ANSD&SECTORIELS		Nombre de publications des chercheurs promus	-	-	-	-	-	-	-
<i>Axe 4: renforcement des capacités pour un SSN efficace</i>				9 780	2 008	2 530	1 561	1 608	1 027	1 046
<i>4.1: Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines</i>				1 426	249	165	215	265	266	266
<i>4.1.1 Elaboration d'une stratégie visant à former et à fidéliser les agents à leurs emplois en appliquant une politique inclusive d'accès aux femmes</i>										
4.1.1.1 Elaboration d'une stratégie de formation du personnel des structures sectorielles en relation avec les programmes sectoriels et l'ENSAE-Sénégal	ANSD&SECTORIELS	OUI	Programme de formation mis en œuvre	6	6	-	-	-	-	-
4.1.1.2 Codification des métiers de la statistique et corps assimilé	ANSD&SECTORIELS		Répertoire des métiers de la statistique élaboré	4	4	-	-	-	-	-
4.1.1.3 Elaboration d'un répertoire des métiers et emplois dans le domaine statistique	ANSD&SECTORIELS	OUI	Répertoire des métiers de la statistique élaboré	5	5	-	-	-	-	-
4.1.1.4 Développement de curricula de formation en tenant compte des emplois et métiers codifiés	ANSD&SECTORIELS	OUI	Programme de formation mis en œuvre	98	98	-	-	-	-	-
4.1.1.5 Commencement de la formation de la première promotion des Techniciens Supérieurs de la statistique de l'ENSAE-Sénégal à partir d'octobre 2008	ANSD		Formation des TSS organisée	-	-	-	-	-	-	-
4.1.1.6 Formation à l'ENSAE-Sénégal de (x) cadres de la statistique dont a besoin le SSN	ANSD		Nombre de cadres de la statistique formés	-	-	-	-	-	-	-
4.1.1.7 Affectation de personnels statisticiens pour les autres services du SSN	ANSD		Nombre de statisticiens affectés dans les autres services du SSN	-	-	-	-	-	-	-
4.1.1.8 Mise à disposition de bourses d'études	ANSD			900	50	100	150	200	200	200

PLAN D'ACTIONS SDS SENEGAL 2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
4.1.1.9 Recrutement en nombre suffisant de spécialités autres que statistiques (informaticiens, planificateur, sociologue, juriste, archivistes, documentalistes, bibliothécaires, etc.)	ANSI		Nombre de personnels recrutés	360	60	60	60	60	60	60
4.1.1.10 Elaboration d'une stratégie de gestion du personnel impliquant une possibilité de rotation au sein de l'ANSI ou entre structures	ANSI		Stratégie de gestion du personnel définie	5	5	-	-	-	-	-
4.1.1.11 Mise en place d'un bon système d'accompagnement (coaching) des jeunes diplômés (RH) en vue de leur intégration	ANSI			-	-	-	-	-	-	-
4.1.2 Mise en place d'un plan de carrière				48	21	5	5	5	6	6
4.1.2.1 Réalisation d'une étude sur les besoins de formation	ANSI		Etude réalisée	32	5	5	5	5	6	6
4.1.2.2 Elaboration d'un plan de formation continue pour les statisticiens (notamment en informatique) ou non statisticiens	ANSI		Plan de formation opérationnel	5	5	-	-	-	-	-
4.1.2.3 Mise à profit du projet de E-learning de l'ADII pour le renforcement des capacités en bureautique	ANSI		Nombre d'agents formés par E-learning en bureautique	5	5	-	-	-	-	-
4.1.2.4 Définition des échelons et grades	CO ANSI		Etude sur les grades et échelons de l'ANSI	-	-	-	-	-	-	-
4.1.2.5 Suivi et évaluation des performances du personnel	ANSI		Personnels évalués	6	6	-	-	-	-	-
4.1.2.6 Définition des critères d'avancement	ANSI		Critères d'avancement définis	-	-	-	-	-	-	-
4.2 Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources matérielles et des infrastructures				7 292	1 546	2 172	1 167	1 184	602	621
4.2.1 Elaborer un programme d'investissement pour le SSN				3 806	1 006	1 600	600	600	-	-
4.2.1.1 Identification des besoins en infrastructures	ANSI&SECTORIELS	OUI	Etude sur les besoins en infrastructures du SSN réalisée	6	6	-	-	-	-	-
4.2.1.2 Construction des infrastructures	ANSI&SECTORIELS	OUI	Nombre d'infrastructures construites	1 800	-	600	600	600	-	-

PLAN D'ACTION DES SRS SENEGAL-2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D'ACTION/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
4.2.1.3 Construction et équipement du siège de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	ANSD	OUI	Siège de l'ANSD construit et équipé	2 000	1 000	-	-	-	-	-
4.2.2 <i>Elaborer un programme d'équipement pour le SSN</i>				3 486	540	572	567	584	602	621
4.2.2.1 Identification des besoins en équipement	ANSD&SECTORIELS	OUI	Programme d'équipement du SSN adopté	5	5	-	-	-	-	-
4.2.2.2 Dotation des structures du SSN en matériel logistique et bureautique nécessaire à son bon fonctionnement	ANSD&SECTORIELS		Programme d'équipement du SSN mis en œuvre (Rapport de suivi)	3 234	500	515	530	546	563	580
4.2.2.3 Etablissement d'un programme de gestion rationnelle et maintenance des équipements (ordinateur, logiciels, lecteur optique, scanner de grand format, PDA avec logiciel de saisie de données de terrain des enquêtes, moyen de locomotion, etc.)	ANSD&SECTORIELS		Programme de gestion des équipements adopté	226	35	36	37	38	39	41
4.2.2.4 Etablissement d'un programme de sensibilisation et d'appui à l'élaboration de schémas directeurs informatiques au profit des structures du SSN	ANSD&SECTORIELS		Programme de sensibilisation et d'appui à l'élaboration de schémas directeurs informatiques au profit des structures du SSN élaboré et mis en œuvre	21	-	21	-	-	-	-
4.3. <i>Disposer d'une bonne politique de gestion des ressources financières</i>				48	33	3	3	3	3	3
4.3.1 <i>Développer un programme de gestion financière</i>				38	23	3	3	3	3	3
4.3.1.1 Elaboration de manuels de procédures pour les opérations statistiques	ANSD&SECTORIELS		Manuels de procédures élaborés	10	10	-	-	-	-	-
4.3.1.2 Identification des besoins financiers	ANSD&SECTORIELS		Besoins financiers du SSN identifiés	5	5	-	-	-	-	-
4.3.1.3 Programmation annuelle des activités de suivi des dossiers financiers pour une mise en place à temps des ressources financières	ANSD&SECTORIELS		Budget intégré du SSN établi	18	3	3	3	3	3	3

PLAN D' ACTIONS SIDS SENEGAL 2008-2013

AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
4.3.1.4 Elaboration d'un logiciel de comptabilité compatible avec celui du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et utilisable pour l'ensemble du SSN	ANSD&SECTORIELS		Logiciel de comptabilité installé	5	5	-	-	-	-	-
4.3.2 Développer une stratégie de mobilisation des ressources				10	10	-	-	-	-	-
4.3.2.1 Identification des activités prioritaires pour le budget de l'Etat	ANSD&SECTORIELS		Activités prioritaires pour le budget de l'Etat identifiées	-	-	-	-	-	-	-
4.3.2.2 Mise en place d'un système de rationalisation de l'intervention des PTF	ANSD&SECTORIELS		PTF de la statistique harmonisés et coordonnés	5	5	-	-	-	-	-
4.3.2.3 Mise en place d'un système de rationalisation de l'intervention des collectivités locales	ANSD&SECTORIELS		Interventions des collectivités locales rationalisées	5	5	-	-	-	-	-
4.4. Systématiser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication				1 014	180	190	176	156	156	156
4.4.1 Rapprocher les producteurs des structures d'appui informatiques et d'archivage de l'Etat				-	-	-	-	-	-	-
4.4.1.2 Signature, mise en œuvre et suivi des protocoles avec l'ADIF, les archives nationales et le Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST)	ANSD&SECTORIELS		Protocoles mis en œuvre	-	-	-	-	-	-	-
4.4.2 Utiliser les NTIC en matière de stockage électronique				1 014	180	190	176	156	156	156
4.4.2.1 Réalisation d'études sur le système de liaison électronique entre les structures	ANSD&SECTORIELS		Système de liaison électronique mis en place	10	-	10	-	-	-	-
4.4.2.3 Numérisation des principales publications statistiques (anciennes et nouvelles)	ANSD		Nombre de publications numérisées	40	-	25	15	-	-	-
4.4.2.4 Expérimentation de la collecte télématique de données	ANSD&SECTORIELS		Rapport sur l'Expérimentation de la collecte télématique de données	9	-	-	6	1	1	1

PLAN D' ACTIONS SDS SENEGAL 2008-2013										
AXES/OBJECTIFS/LIGNES D' ACTIONS/ACTIVITES	ACTEURS	BESOIN DU DSRP	INDICATEURS DE PERFORMANCE	BUDGET GLOBAL en millions	2008	2009	2010	2011	2012	2013
4.4.2.5 Mise en place d'un système automatique de sauvegarde délocalisé à l'ADIE de toutes les données produites	ANS&SECTORIELS		Système automatique de sauvegarde délocalisé à l'ADIE mis en place	30	5	5	5	5	5	5
4.4.2.6 Appui aux structures dans la mise en place d'un programme de Gestion Electronique des documents, des bases de données, etc.	ANS&		Nombre de services assistés dans la mise en place d'un programme de Gestion Electronique (documents, base de données, etc.)	25	25	-	-	-	-	-
FONDS D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE	ANS&		Fonds d'appui à la mise en œuvre en place	900	150	150	150	150	150	150
TOTAL				52 367	6 613	12 486	9 173	7 764	8 489	7 842

ANNEXE 5 : Satisfaction des indicateurs du DSRP par le SDS

AXES STRATEGIQUES	DOMAINES	INDICATEURS	ACTIVITES SDS Y RELATIVES
AXE 1: CREATION DE RICHESSES	SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	⇒ 2.1.3.3. Réalisation du second recensement national de l'agriculture (y compris l'horticulture dans toutes ses composantes)
			⇒ 2.1.3.4 Suivi des activités du secteur post-capture et de valorisation des produits (transformation artisanale, transformation industrielle, fabrication de sous produits, conserverie)
			⇒ 2.1.3.5 Inventaire des produits halieutiques, importés par les industries, traités puis réexportés vers d'autres marchés
			⇒ 2.1.2.6 Suivi des échanges transfrontaliers de produits halieutiques
			⇒ 2.1.3.7 Mise en place d'un système de collecte de données concernant l'aquaculture et la pêche continentale
			⇒ 2.1.3.8 Réalisation du premier recensement national de l'élevage
			⇒ 2.1.3.13 Réalisation d'une enquête sur le secteur informel
			⇒ 2.1.3.14 Réalisation de deux enquêtes auprès des entreprises publiques et privées (sexe, salaire, temps de travail, ...) dont les télé services
			⇒ 2.1.3.15 Réalisation d'un recensement des entreprises du secteur moderne
			⇒ 2.1.3.18 Réalisation de trois enquêtes sur le Tourisme
			⇒ 2.3.1.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
			⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
			⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
			⇒ 2.1.3.13 Réalisation d'une enquête sur le secteur informel
			⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
			⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
			⇒ 2.1.6.9 Production régulière d'informations relatives au marché du travail
			⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels

PAUVRETE MONETAIRE	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Urban Rural National	⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage ⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage ⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage ⇒ 2.1.2.1 Actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH: Agriculture, élevage, santé etc.)
	% de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Bitumée	⇒ 2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
		Latéritique	⇒ 2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
		Ensemble	⇒ 2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
ROUTES	% du réseau routier en terre classé en bon et moyen état		⇒ 2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics ⇒ Réalisation d'un recensement des entreprises du secteur moderne
	% du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état		⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV) ⇒ 2.1.3.9 Mise en place d'un système de collecte des données d'électricité auprès de la SENELEC, des grosses industries et des producteurs indépendants ⇒ 2.1.3.10 Mise en place d'un système de collecte et d'analyse des données relatives aux produits pétroliers auprès du Comité National des Hydrocarbures et de la SAR
	Taux d'électrification des ménages ruraux		⇒ 2.1.3.3. Réalisation du second recensement national de l'agriculture (y compris l'horticulture dans toutes ses composantes) ⇒ 2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels ⇒ 2.1.2.1 Actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH ; Agriculture, élevage, santé etc.)
SECTEUR AGRICOLE	Part de l'agriculture dans le PIB		⇒ 2.1.6.8. Elaboration d'un indice Prix du commerce Extérieur
	Taux de superficies irriguées sur superficies totales cultivées		⇒ 2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
	Exportations agricoles (en tonnes)		⇒ 2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
	Coefficient de dépendance en céréale		⇒ 2.1.3.30 Réalisation de 4 études économiques (les déterminants de l'investissement, les canaux de transmission de la politique monétaire au secteur réel, simulation de chocs exogènes sur l'économie, structure des prix au Sénégal)
	Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole		